

## Informations sur la mission

L'Armée suisse participe avec des officiers d'état-major et deux équipes de liaison et d'observation (LOT) en Bosnie-Herzégovine. Le 16 décembre 2004, le Parlement a approuvé la décision du Conseil fédéral d'engager des militaires suisses au sein de la Force multinationale de l'Union européenne (EUFOR) en faveur de la mission ALTHEA. La résolution 1575 de l'ONU fixe les bases juridiques internationales de cette décision. ([Informations complémentaires](#))



## Secteur d'engagement

A la fin de la guerre entre la Serbie et la Croatie de 1991 à 1992, une guerre de quatre ans éclate entre les unités serbes, croates et bosniaques. En 1995, les parties belligérantes signent un accord de paix, qui ne donne toutefois lieu qu'à la création de zones ethniquement homogènes. Aujourd'hui encore, les trois groupes ethniques travaillent surtout les uns contre les autres, et pas ensemble.

## Tâches

Intervenant sur l'ensemble du territoire, les LOT font fonction de système d'alerte précoce de l'EUFOR. Elles patrouillent, observent, entretiennent des contacts avec la population et les autorités locales, et en font rapport au quartier général de l'EUFOR à Sarajevo.

([Site Web de l'EUFOR](#))

## Tâches des militaires suisses

Au maximum 20 militaires suisses, répartis sur trois sites, sont engagés dans le maintien de la paix dans le cadre de l'EUFOR. En qualité d'officiers d'état-major, les militaires suisses travaillent au quartier général de l'EUFOR à Sarajevo. Ils interviennent entre autres au sein du LCC (Centre de coordination des équipes de liaison et d'observation) ou dans l'analyse de situation. Un officier d'état-major exerce également la fonction de « Swiss National Senior Representative » (Représentant national /commandant du contingent suisse). Des officiers exercent aussi des fonctions de commandant de maison ou de chef d'équipe dans les équipes de liaison et d'observation (LOT).

([Vidéo au sujet de la mission](#))

*Hichan, 25 ans, Team Leader: « Ce type de mission est aussi un impératif de solidarité. Je dois et je veux apporter une contribution personnelle à la paix. Je me rends ainsi compte non seulement d'à quel point nous sommes bien lotis en Suisse, mais aussi de toute l'estime que nous vaut l'engagement de la Suisse au service de la paix et du développement en Bosnie-Herzégovine. »*

